



## Dette lié à un bail commercial en nom propre

Par **mousetf**, le **20/12/2016 à 18:18**

Bonjour,

Le problème est long à expliquer alors je vais essayer de le synthétiser, comme beaucoup ici, je suis un peu perdu et je ne sais plus vers qui me tourner.

Il y a dix ans j'ai crée une société.

J'ai signé un bail commercial à mon nom avec un transfert du bail vers la société lorsqu'elle sera crée avec un temps maximum de 3 mois.

Le notaire à qui j'ai demandé de gérer la création de la société a mis plus de trois mois pour le faire.

Quelques mois après le commerce ne démarrais pas et j'ai décidé de déposer le bilan.

Lorsque j'ai averti le bailleur, il m'a dit qu'il allais se retourner vers moi car j'étais locataire en nom propre.

J'ai laissé courir (ce qu'il ne fallait surement pas faire) et quelque mois après le bailleur a fait une demande auprès d'un huissier pour récupérer son argent. L'huissier m'a prévenu qu'un jugement sur le sujet devait avoir lieu. je venais de commencer un travail et je ne me suis pas présenté.

Le jugement m'a chargé de payé une somme (~20.000€). J'avais d'autre dette en cours (RSI, mutuelle). Un prélèvement automatique a été mis en place et le temps a passé. Le jour ou j'ai eu fini de payer la RSI et la mutuelle le prélèvement a cessé.

Je n'ai pas eu de nouvelle pendant plusieurs années. Et la semaine dernière l'huissier revient en me demandant ~22.000€ (incluant ~8.000€ d'intérêt, plus des frais d'huissier etc...)

Sachant que j'ai déjà payé ~8.000€ et la société qui demande la créance a changé de nom.

En toute honnêteté je suis perdu, est ce que je dois simplement leur demandé d'étaler la dette ? Est ce que j'ai un recours quelconque ? Est ce que les intérêt sont normaux ? Est ce que je devrais recourir a un avocat ou à quelqu'un qui pourrais m'aider dans ce cas ?

J'ai eu la chance ce me stabiliser et de réussir à prendre le problème de face (d'ou ce message...), je me suis marié durant cette années, j'ai un petit bébé de 18 mois, je paies mes impôts, je travail sans interruption depuis plus de 7 ans. Mais je me sens tellement inapte a gérer cette situation... Je n'ai comme vous vous en doutez pas l'argent de coté, je n'ai d'ailleurs pas d'argent de coté et ne sais pas quoi faire.

Merci d'avance de m'avoir lu.

Par **morobar**, le **20/12/2016 à 18:24**

Bonjour,

Si ce n'est déjà fait, réclamez à l'huissier le titre exécutoire qu'il semble détenir.

Il faudra alors examiner une éventuelle prescription.

Par **mousetf**, le **21/12/2016 à 09:34**

Voici la réponse de l'huissier quand je lui demande le titre exécutoire :

Le titre vous a été signifié le 11.09.2008.

Vous aviez pris des accords après cette signification contenant également commandement de payer mais qui n'ont pas été respectés par la suite.

Par **morobar**, le **21/12/2016 à 10:32**

Hélas le titre n'est pas prescrit et vous semblez avoir la mémoire un peu courte.

Je n'ai pas saisi le changement de créancier que vous indiquez.

Par **mousetf**, le **21/12/2016 à 10:48**

Je me doute que dans ce dossier un tas d'erreur m'incombe mais je n'ai pas demandé moi même l'arrêt du prélèvement. Je n'ai juste pas relancé l'huissier pour continuer à le payé et je ne m'attendais pas a ce qu'il me relance plusieurs années après.

Je l'ai précisé sans savoir si cela pouvait avoir un impact quelconque. Simplement le nom de la société a qui je devais de l'argent à changer de nom.